

DEPARTEMENT  
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20220404-N0404202210-DE

ARRONDISSEMENT  
De DOUAI

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°10  
Projet REAAP 2022 petite  
enfance

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 4 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 14 dont 3 procurations.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAAZZI Omar - BELHADRI Youssef – VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale - FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël

Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.

Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Centre Social a renouvelé sa demande de financement au titre du REAAP petite enfance et a déposé un projet réalisé en fonction des besoins repérés sur le territoire en matière de soutien à la parentalité. Ainsi les 4 actions qui rencontrent un franc succès ont été renouvelées

- "Bien dans sa peau avec l'atelier bateau sur l'eau" Des ateliers parents-enfants "bateau sur l'eau" favorisant la relation parents-enfants en lien avec le CAMSP et la PMI, des sorties pédagogiques parents enfants.
- Des groupes de parole parents-enfants "1.2.3... Partageons un café" au sein de l'EAJE.
- "Conférence et débats à malice" : des conférences thématiques à destination des parents de jeunes enfants.
- "ma main est une fleur" des ateliers bien être favorisant les liens parents enfants guidés par des intervenants spécialisés.

Le Centre social a sollicité une subvention à hauteur de 6500€ auprès de la CAF pour l'année 2022, sur un budget prévisionnel de 13000€, soit une prise en charge à hauteur de 50%.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**La commission Administrative,**

**Après délibération,**

**A L'UNANIMITE des voix**

**AUTORISE :** Monsieur le Président à approuver le projet comme mentionné ci-dessus.

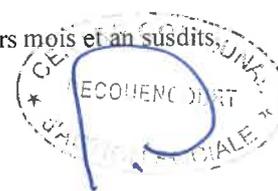
**ACCEPTE :** les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**DIT :** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits.  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.